est constituée pour se lancer dans l'industrie minière, l'industrie du bois, la fabrication ou que sais-je encore, elle l'est aux termes d'une loi qui en définit le mode d'exploitation, qui précise ce qu'elle fera et ne fera pas pour servir l'intérêt public. Mais ici, au Parlement, il nous manque les règles ou les normes nécessaires pour déterminer ce qu'un tel organisme doit faire ou ne pas faire pour servir l'intérêt public le mieux compris. Voilà à quoi je veux en venir. Il nous faut aborder la question à notre facon ou pas du tout.

A vrai dire, il ne convient guère d'adopter à notre façon les lois constituant les sociétés, puisque chaque député s'y prend de la manière

qu'il juge la meilleure.

Le député de Rosthern devrait savoir cela pour avoir écouté ce que j'ai dit lors de la deuxième lecture de ce bill et pendant l'étude de son premier article tout à l'heure. Ce genre d'affaire ne doit pas être réglé par le Parlement.

M. le président: A l'ordre. Les propos de l'honorable député de Skeena sont peut-être fort justes, mais ils ne s'oppose pas au bill dont nous sommes saisis. En effet, il s'oppose à la loi sur les compagnies ou à toute autre mesure législative permettant que nous soyons saisis du bill de cette manière. A l'heure actuelle, ce n'est pas la méthode de légiférer que nous étudions. En effet, le comité est saisi du bill n° S-7. La méthode de légiférer est une question tout à fait distincte de l'article 1 que nous discutons.

M. Howard: Je ne saurais partager votre avis davantage, monsieur le président. Je me suis abstenu de transgresser votre décision originale, mais j'ai été entraîné par le député de Rosthern à expliquer mon attitude, et c'est ce que j'essayais de faire.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 18, inclusivement, sont adoptés.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quant lirons-nous ce bill pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. l'Orateur suppléant: M. McIlraith, appuyé par M. Benson, propose la troisième lecture, puis l'adoption du bill. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je me demande si c'est une bonne chose de consigner que des ministres de la Couronne ont proposé ou appuyé l'adoption d'un bill d'intérêt privé. A mon avis, il devrait y avoir consentement unanime à ce que cela soit plutôt fait au nom du parrain du bill et au nom d'un autre simple député.

Des voix: D'accord.

M. Howard: Vous pouvez emprunter mon

M. l'Orateur suppléant: Je n'ai pas entendu la proposition du député de Skeena.

M. Howard: Je viens de dire que je serais heureux de proposer ou d'appuyer la motion.

M. Stefanson: Je vais proposer la motion.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, on ne m'a peut-être pas entendu tout à l'heure. La présentation et l'appui de la motion à l'égard du bill d'initiative privée ont été faits par mégarde, je crois, au nom de deux ministres de la Couronne. Afin d'éviter un précédent qui pourrait causer des difficultés plus tard, je pense que les noms des deux députés devraient être substitués. Tout le monde sera d'accord, j'en suis sûr.

M. l'Orateur suppléant: J'admets que cela a été fait par mégarde. Devrais-je m'excuser auprès des deux ministres de la Couronne ou auprès des deux députés en question? Quoi qu'il en soit, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à remplacer les noms par celui du député de Selkirk (M. Stefanson) et celui du député de Moose-Mountain (M. Southam)?

Des voix: Le député de Skeena.

D'autres voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3° fois, puis adopté.)

• (7.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à six heures.

## LES PÉNITENCIERS

NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général) propose:

Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier la situa-